



Tél. 032 484 94 88

E-mail: info@lesgenevez.ch

www.lesgenevez.ch

Les Genevez, le 21 juin 2022

AVIS OFFICIEL

Assemblée communale ordinaire

Lundi 4 juillet 2022, à 20h00, à la salle communale

Ordre du jour :

1. Procès-verbal de la dernière assemblée communale
2. Prendre connaissance et approuver les comptes 2021 ainsi que les dépassements budgétaires
3. Divers et imprévus.

Le procès-verbal de l'assemblée mentionné sous chiffre 1 peut être consulté au Secrétariat communal ou sur le site internet www.lesgenevez.ch. Les demandes de compléments ou de rectifications pourront être adressées, par écrit, au Secrétariat communal au plus tard un jour avant l'assemblée ou être faites verbalement lors de celle-ci. L'assemblée communale se prononcera sur les corrections demandées, sinon le procès-verbal sera approuvé sans lecture.

La récapitulation des comptes 2021 figure en dernière page du présent avis officiel. Les comptes complets peuvent être consultés au secrétariat communal.

Demande de permis de construire

(Publication au Journal officiel du 24 juin 2022, N° 23)

Parcelle N° 1594, La Sagne-au-Droz 17, 2714 Les Genevez

Requérant : Novi SA, Simone Landi Stefano Ceva,
La Sagne-au-Droz 17, 2714 Les Genevez.

Auteur du projet : Milani Architecture Sàrl,
Place du 23-Juin 1, 2350 Saignelégier.

Ouvrage : Construction d'un nouveau local de stockage et d'une zone de livraison couverte. Transformation du bâtiment industriel existant comprenant le réaménagement des locaux intérieurs, la pose d'un nouvel ascenseur, la pose d'un monte-charge, l'agrandissement de 2 ouvertures et la fermeture d'une porte. Réaménagement des places de stationnement pour l'aménagement d'un accès à la zone de livraison, pose d'une clôture de sécurité le long de la parcelle de 2.50 m de haut avec portique d'accès et aménagement d'un escalier extérieur et d'une passerelle.

Dimensions :	Longueur	14.90 m
	Largeur	5.99 m
	Hauteur	4.20 m
	Hauteur totale	4.20 m

Genre de construction :

Matériaux : Façades	Construction métallique, gris
Toiture	Construction métallique, gris

Affectation

de la zone : En zone à bâtir, Zone mixte, MA

Dérogations requis :

Art. 78 RCC MA 2 :

Dérogation pour dépassement degré d'utilisation du sol.

Art. 85 alinéa 8 RCC MA 9 :

Aménagements extérieurs, pour la construction d'une clôture autour du bâtiment existant avec une hauteur de 2.50 m.

Art. 89 alinéa 1 RCC MA 14 :

Distances et longueurs, pour le dépassement de la longueur totale autorisée.

Art. 21 de la loi sur les forêts du 20 mai 1998 :

Construction à proximité de la forêt.

Dépôt public de la demande, jusqu'au 16 août 2022 à l'administration communale de la Commune des Genevez (JU), La Sagne-au-Droz 20, 2714 Les Genevez, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées seront envoyées jusqu'à l'échéance de la publication inclusivement.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la Loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (LCAT) (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Notion de compensation des charges selon art. 32 LCAT : « Si un propriétaire foncier tire profit d'un avantage particulier qui lui a été accordé aux dépens d'un voisin à la suite d'une dérogation, d'un plan spécial ou de tout autre mesure s'écartant des prescriptions communales sur les constructions, il doit dédommager le voisin si ce dernier subit un préjudice notable. »

Le Conseil communal



Au P'tit plus – Recherche de local et bénévoles

L'association Au P'tit plus, qui souhaite proposer aux habitants de la région une épicerie solidaire, recherche un local dans le village afin de s'y installer une fois par semaine. L'association recherche également des bénévoles pouvant en assurer le bon déroulement.

Pour plus de renseignements, veuillez-vous adresser à contact@auptitplus.ch.

Fermeture du secrétariat communal



Le secrétariat communal sera exceptionnellement fermé le **mardi 28 juin** durant la matinée pour cause de formation professionnelle.

Merci de votre compréhension.

Sentier de l'école primaire de La Courtine

Vendredi 24 juin et Samedi 25 juin

L'école primaire de La Courtine organise un sentier qui reliera les deux écoles de Lajoux et des Genevez.

Les départs pourront se faire depuis l'une ou l'autre école. Le long du parcours, 5 postes seront tenus par des élèves accompagnés d'enseignants. Dans son ensemble, le sentier fera environ 6 km et il faudra compter environ 2h30 pour le faire dans son entier avec les activités des postes. Le parcours prévu passera notamment à travers les pâturages et les forêts.

A l'arrivée (école des Genevez ou de Lajoux), une buvette, organisée par la commission d'école, sera installée et vous permettra de manger et boire un petit quelque chose.

Enfin, des navettes feront le lien entre les deux écoles pour ramener les personnes qui le souhaitent dans le village depuis lequel elles sont parties.

Vendredi 24 juin, les départs se feront librement entre **16h00 et 18h30**.

Samedi 25 juin, les départs se feront librement entre **8h30 et 10h30**.



Fermeture du secrétariat communal

Durant la période estivale, le secrétariat communal sera fermé du lundi 25 juillet 2022 au mardi 16 août 2022 à 8h00. En cas d'urgence, veuillez-vous adresser à Mme Stéphanie Humair, maire, par téléphone au 032 484 99 60 ou 079 389 71 32 ou par courriel à stephanie.humair@lesgenevez.ch.

Danger d'incendie

En raison du temps très chaud et sec annoncé, il est plus que jamais impératif de faire preuve d'une extrême vigilance lors d'un feu en forêt ou dans ses alentours.

Merci de votre compréhension.



Tonte du gazon

Nous vous rappelons que, pour des questions de bon voisinage, nous vous prions de ne pas tondre le gazon durant les heures de midi et au-delà de 21h00.

Merci de votre compréhension.





Récapitulation compte d'exploitation 2021

	Comptes 2020		Budget 2021		Comptes 2021	
	Charges	Produits	Charges	Produits	Charges	Produits
0 ADMINISTRATION GENERALE	327'633.94	56'795.35	263'890.00	11'800.00	296'132.64	11'981.95
1 ORDRE - SECURITE - DEFENSE	88'967.35	95'585.60	47'000.00	37'000.00	49'736.70	45'631.40
2 FORMATION	729'845.89	62'967.70	758'350.00	63'100.00	751'008.45	88'081.65
3 CULTURE - SPORTS - LOISIRS	158'672.05	34'184.30	160'250.00	22'000.00	125'094.75	24'037.10
4 SANTE	4'402.40	0.00	1'700.00	0.00	4'942.00	0.00
5 PREVOYANCE SOCIALE	404'298.45	41'614.95	402'800.00	5'000.00	444'199.85	19'733.20
6 TRAFIC - TRANSPORTS	273'527.72	70'469.35	288'260.00	77'300.00	289'279.70	59'090.75
7 ENVIRONNEMENT	435'185.39	423'002.67	375'000.00	374'000.00	468'776.40	360'670.50
8 ECONOMIE PUBLIQUE	522'170.92	554'042.33	391'800.00	415'100.00	425'119.70	467'635.75
9 FINANCES - IMPOTS	838'675.58	2'330'120.47	65'680.00	1'667'200.00	136'174.21	1'616'543.92
Totaux	3'783'379.69	3'668'782.72	2'754'730.00	2'672'500.00	2'990'464.40	2'693'406.22
Correction résultats services communaux			4'700.00	10'600.00		106'292.65
Totaux corrigés	3'783'379.69	3'668'782.72	2'759'430.00	2'683'100.00	2'990'464.40	2'799'698.87
Excédents charges/produits fonctionnement		114'596.97		76'330.00		190'765.53

Les Genevez, le 20 juin 2022